

"ARRETE EN CONSEIL
CHAMBRE DU CONSEIL EXECUTIF

Numéro 2888

4 septembre 1968

PRESENT:

Le lieutenant-gouverneur en conseil

CONCERNANT l'arrêté en conseil
1893 du 28 juin 1968 instituant
une commission d'enquête à l'Hôpital
St-Louis de Windsor Inc.



ATTENDU QU'à la suite d'un conflit intervenu
entre le conseil d'administration de l'Hôpital St-Louis
de Windsor Inc. et le bureau médical du même hôpital,
une commission d'enquête a été instituée sous la prési-
dence du Juge Jacques Trahan, par l'arrêté en conseil
1893 du 28 juin 1968;

ATTENDU QU'en vertu dudit arrêté en conseil,
la Commission d'enquête doit faire rapport au minis-
tre de la Santé au plus tard le 1er septembre 1968;

ATTENDU QU'à cause du nombre de témoins enten-
dus et à entendre, il y a lieu de prolonger jusqu'au
8 novembre 1968 le délai accordé à la commission d'en-
quête pour faire rapport au ministre de la Santé;

IL EST ORDONNE, en conséquence, sur la
proposition du ministre de la Santé:

QUE le délai accordé à la commission d'enquête
pour faire rapport au ministre de la Santé sur le conflit
mentionné ci-dessus soit prolongé jusqu'au 8 novembre 1968.

COPIE CONFORME

LE GREFFIER DU CONSEIL EXECUTIF

JACQUES PREMONT"